

Service Démocratie de proximité

Compte-rendu réunion d'information commerçants

Vendredi 17 mars 2023 à 12h30

Intervenants :

- ✓ **Monsieur Xavier HAQUIN**, Maire d'Ermont, Conseiller Départemental du Val d'Oise
- ✓ **Monsieur Benoît BLANCHARD**, 1^{er} Adjoint au Maire délégué à l'Attractivité du Territoire et au Cadre de Vie
- ✓ **Monsieur Youcef KHINACHE**, Adjoint au Maire délégué à la sécurité et à l'espace public
- ✓ **Monsieur Léo-Steve GOUDNU**, chef de service voirie, mobilité, propreté

La réunion d'information débute à 12h30, 33 commerçants sont présents.

Monsieur le Maire introduit la réunion en disant que les commerçants sont des acteurs importants du territoire et qu'à ce titre, leur consultation sur la modification du plan de circulation et de stationnement est une étape importante.

Monsieur le Maire expose ensuite les raisons qui ont motivé l'étude et la révision du plan de circulation et de stationnement :

➡ *Territoire communal surchargé par la circulation de transit :*

En premier lieu, **Monsieur le Maire** rappelle que le territoire communal est surchargé, particulièrement aux heures de pointe, par des véhicules qui transitent par la ville pour éviter les bouchons de l'A15 et A115 : plus de la moitié des véhicules présents sur le territoire le matin et le soir ne font que traverser la ville.

Monsieur le Maire rappelle ensuite que le transit de ces automobilistes qui ne cherchent qu'à gagner du temps sur leur trajet représentent un danger pour la sécurité des piétons et des autres usagers de la route sur la ville car ils roulent vite. Par ailleurs, cette circulation de transit représente une pollution supplémentaire pour les Ermontois.

➡ *Changement des habitudes de déplacement :*

Ensuite **Monsieur le Maire** rappelle qu'il émerge depuis quelques années un engouement de plus en plus fort de la population pour le développement des circulations douces, les modes de vie et de déplacement changent et les infrastructures doivent évoluer en parallèle.

➔ **La problématique du stationnement et des livraisons :**

Monsieur le Maire évoque aussi la problématique du stationnement en rappelant que la ville est très attractive et qu'elle attire la clientèle des villes avoisinantes particulièrement le samedi, jour de marché.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que suite au retour des questionnaires renseignés (quarante questionnaires reçus) par les commerçants du centre-ville, il est en mesure de dire qu'environ 90 voitures stationnées dans les rues du centre-ville appartiennent aux commerçants. Dans ce contexte il semble encore plus évident de proposer un stationnement sécurisé et gratuit aux commerçants, permettant ainsi de libérer les places de stationnement devant les commerces.

Monsieur le Maire souligne qu'Ermont bénéficie d'une offre de stationnement extrêmement bien fournie avec 1070 places autour du centre-ville.

Monsieur le Maire évoque aussi la possibilité de réglementer les places de livraison, afin de les libérer pour le stationnement de la clientèle sur une grande partie de la journée.

Enfin, **Monsieur le Maire** précise qu'en matière de stationnement et de livraison, la stricte application de la réglementation par la Police municipale garantira la réussite du projet.

Après l'exposé des motivations qui ont guidé la révision du plan de circulation et de stationnement, **Monsieur le Maire** souhaite rappeler la démarche dans laquelle la municipalité s'est inscrite pour porter ce projet :

- Tout d'abord en précisant que le nouveau sens de circulation a été étudié par les services communaux appuyés d'un cabinet spécialisé à l'échelle de la ville. Par conséquent, la cohérence de ce qui est proposé aujourd'hui a été vue sur la globalité du territoire communal ;
- **Monsieur le Maire** dit ensuite que le projet a été soumis et validé par les forces de secours et de sécurité ;
- Il rappelle également qu'une vraie démarche d'information et de concertation a été engagée sur ce projet. A ce titre, les élus - Monsieur le Maire ou Monsieur BLANCHARD et Madame DE CARLI - ont rencontré 97 commerçants du centre-ville pour présenter le projet et recueillir leurs besoins et suggestions ;
- **Monsieur le Maire** précise que le nouveau plan de circulation et de stationnement sera mis en œuvre à l'été 2023 pour une phase test d'une durée d'un an, il est donc entendu que les aménagements seront provisoires ;
- Il ajoute que les équipes de policiers municipaux et d'ASVP ont été renforcées, notamment pour permettre la bonne mise en œuvre du nouveau plan de circulation et de stationnement ;

- Enfin, **Monsieur le Maire** prend l'engagement de réagir de façon immédiate dans le cas où des commerçants apporteraient les preuves matérielles d'un écroulement de leur chiffre d'affaire 2 à 3 mois après la mise en œuvre du nouveau plan de circulation et de stationnement.

Monsieur le Maire finit son introduction en assurant qu'il comprend que ce changement à venir génère de l'inquiétude mais qu'il reste confiant au regard de tout ce qu'il a exposé précédemment. Il rappelle qu'en tout état de cause, il reste avec ses équipes à l'écoute de tous, commerçants et Ermontois.

Monsieur Blanchard présente le support annexé au présent compte-rendu, à la fin de la présentation la parole est donnée aux commerçants.

Une commerçante (Studio MNG coiffure) demande si la rue Louis Savoie va être mise en sens unique et s'il est prévu plus d'éclairage.

Monsieur Blanchard confirme la mise en sens unique de la rue Louis Savoie, en précisant le sens : nord/sud.

Concernant l'éclairage public, **Monsieur Blanchard** répond qu'une étude globale est en cours sur la ville. **Monsieur le Maire** précise par ailleurs que la ville, contrairement à beaucoup d'autres, a fait le choix pour le moment de maintenir l'éclairage public allumé la nuit pour des raisons de sécurité et assure être conscient qu'il est nécessaire que l'éclairage soit performant pour réduire les risques.

Un commerçant (Minamoto) demande si le nombre de places sur le parking Beaulieu est suffisant pour tous les commerçants.

Monsieur le Maire répond que le parking Beaulieu dispose de 68 places et que la ville est prête à trouver de nouvelles places de stationnement qui seraient réservées aux commerçants, s'il était constaté que le parking est toujours complet. Néanmoins, il ajoute qu'il doute que tous les commerçants l'utilisent car beaucoup préfèrent se garer à proximité de leur commerce.

Une commerçante intervient pour dire qu'elle préfère se garer à proximité de son commerce pour des raisons de sécurité. **Monsieur le Maire** répond qu'il comprend son inquiétude tout en la rassurant par le fait que la police municipale va doubler ses effectifs et couvrir une amplitude horaire jusqu'à 22h00, notamment pour sécuriser la sortie des commerçants le soir.

Un commerçant dit qu'il est prêt à utiliser le parking Beaulieu pour libérer les places devant son commerce mais il craint que les places soient prises par d'autres commerçants. **Monsieur le Maire** assure que la réglementation du stationnement doit permettre la rotation.

Une commerçante (VVS) demande pourquoi les trottoirs seront élargis alors qu'ils sont déjà très larges.

Monsieur Blanchard répond que sur certaines portions de route, les trottoirs ne sont pas suffisamment larges, notamment pour permettre une circulation sécurisée des personnes avec des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Un commerçant (Librairie Lecut) souhaite exprimer son opposition à ce projet et son financement, argumentant que la ville a été pensée et créée par des urbanistes compétents. Il estime que la ville est donnée aux piétons et aux cyclistes au détriment des commerçants qui, selon lui, perdront du chiffre d'affaire.

Monsieur le Maire répond que la ville a été pensée il y a 40 ans, au regard des habitudes et des modes de déplacement de cette époque et qu'ils ont depuis évolués, cela doit être pris en considération. **Monsieur le Maire** ajoute qu'il est par ailleurs persuadé que la clientèle extérieure à la ville continuera de venir consommer à Ermont pour la qualité de l'offre commerciale et réaffirme qu'il est prêt à revenir en arrière si nécessaire.

Concernant le financement de la modification du plan de circulation et de stationnement, **Monsieur le Maire** rappelle que les aménagements seront provisoires et réalisés à moindre coût.

Un commerçant (Aux cépages d'Ermont) trouve le projet plutôt intéressant et note l'intérêt de travailler avec la municipalité sur le stationnement et les livraisons.

Concernant les remarques sur le stationnement, il dit trouver des places libres pour se garer 2 fois par jour sans aucune difficulté depuis 17 ans et souligne la richesse de l'offre de stationnement à Ermont, sur laquelle il faut davantage communiquer selon lui.

Pour finir, Monsieur dit que les aménagements et les habitudes de déplacement d'il y a 40 ans ne sont plus ceux d'aujourd'hui et qu'il est donc nécessaire de faire évoluer les choses.

Un commerçant (CDC agencement) explique que 80% de sa clientèle n'est pas Ermontoise et que la mise en sens unique est donc préjudiciable à son commerce. Monsieur déclare avoir vécu un changement similaire dans une autre ville et que son commerce a alors perdu 70% de son chiffre d'affaire.

Monsieur le Maire répond que la renommée et la qualité de son commerce continuera d'attirer la clientèle et redit que les commerçants auront la possibilité d'alerter la municipalité en cas de décrochage du chiffre d'affaire sous 2 à 3 mois après la mise en œuvre du changement.

Une commerçante (2G coiffure) demande ce que devient la contre-allée rue du 18 juin.

Monsieur Blanchard répond qu'elle reste avec le stationnement et précise que le sens de circulation sur cette dernière n'est pas encore arrêté.

Une commerçante (Boucherie de l'église) fait état des difficultés de stationnement pour la clientèle et pour les livraisons, Madame souligne que le trottoir devant son commerce est très large et demande alors la possibilité de créer une place de livraison et d'arrêt minute.

Monsieur le Maire répond qu'il ne s'oppose pas à cette proposition, néanmoins avant tout engagement les services doivent faire une étude de faisabilité.

Un commerçant (Aux cépages d'Ermont pour Cap Marathon) demande s'il est possible de flécher les commerces sur la ville comme cela peut exister ailleurs.

Monsieur le Maire répond qu'il y a quelques 200 commerces à référencer, ce qui rendrait l'information illisible. Toutefois il précise que le service Communication réfléchit à des solutions alternatives comme des solutions électroniques avec informations défilantes, par exemple.

Un commerçant (Minamoto) estime qu'il y a moins de passage rue du 18 juin que sur la rue de Stalingrad et qu'il serait alors intéressant de faire du fléchage pour les quelques commerces de la rue du 18 juin.

Monsieur le Maire déclare qu'il se doit de veiller à une égalité de traitement entre tous les commerçants.

Monsieur le Maire conclut la réunion en assurant que les rencontres avec les commerçants vont continuer, y compris sur d'autres sujets.

Pour ce qui concerne le plan de circulation et de stationnement, **Monsieur le Maire** donne rendez-vous à chacun, à l'issue de la phase de consultation et d'information, pour la réunion publique du 26 mai prochain et assure que toutes les idées et suggestions seront prises en considération quand cela est possible.